



FÉDÉRATION LAITIÈRE

RAPPORT
D'ACTIVITÉ
2012



Table des matières Prolait – Fédération Laitière

1. Avant-propos	2
2. L'année agricole 2012	3
3. Economie laitière suisse en 2012	4
3.1 Production et mises en valeur	4
3.2 Commerce extérieur	5
3.3 Interprofessions fromagères	5
3.4 Interprofession du Lait (IP Lait)	7
3.5 Politique agricole	8
4. Activités de PROLAIT Fédération Laitière	9
4.1 Prolait en chiffres	9
4.2 Gestion des quantités	10
4.3 Pool Prolait	11
4.4 Enquête « affouragement des vaches laitières »	12
4.5 Fromagerie « pâtes molles » de Moudon – Le Grand Pré	12
4.6 Vie des sociétés	13
4.7 Activités diverses	13
5. Activités des organes de la Fédération	14
5.1 Assemblée des délégués	14
5.2 Conseil des présidents de cercles	14
5.3 Conseil d'administration	14
6. Organes et Direction	15
6.1 Conseil d'administration	15
6.2 Présidents de cercles	15
6.3 Commission « lait de fromageries artisanales »	15
6.4 Commission de recours en matière de gestion des quantités	16
6.5 Commission de gestion	16
6.6 Délégués IPG & IPVMO	16
6.7 Direction et collaborateurs	16

1. Avant-propos

L'année 2012 aura été celle de tous les extrêmes. En effet, si la production laitière a fortement augmenté durant la première moitié, lors de la seconde, elle a diminué d'autant. Le contraire a été constaté avec la pluviométrie : moyenne au début, forte à très forte les six derniers mois, occasionnant des rendements en fourrage exceptionnels, mais de piètre qualité. Les événements climatiques mondiaux ont influencés le prix des concentrés, surtout protéiques, à la hausse.

Tout ceci aurait dû rappeler, à certains, que le lait est une matière vivante produite par des êtres vivants, avec une alimentation dépendante de la nature et donc que son volume peut fortement fluctuer en fonction du climat, des saisons et de la topographie.

Pour faire face à tous ces éléments, seule une gestion des quantités permet d'en atténuer les écarts et donc de prendre en compte la régulation au niveau national. Elle permet aussi d'éviter une surproduction destructrice de valeur ajoutée. Et pourtant, c'est en connaissance de cause que la Confédération a refusé son soutien aux producteurs de lait en ne leur accordant pas la force obligatoire pour la gestion de l'offre. Elle n'a été d'accord de l'accorder qu'à l'IP Lait pour la perception du centime pour le fonds de dégagement, alors que cette dernière enterrait, le 4 mai 2012, la dernière mesure en relation avec une gestion des quantités : la taxe de 4 ct./kg sur les quantités supplémentaires. Autant dire que c'est essayer de remplir une baignoire sans mettre le bouchon au fond !

L'IP Lait, qui s'était fixée des objectifs ambitieux le maintien et le développement de parts marché et de valeur ajoutée, a échoué sur deux sujets importants : la gestion des quantités et la gestion des fonds d'intervention et de dégagement. Si ces derniers ont permis de soutenir à hauteur de 90% les produits liés à la loi chocolatière et de dégager plus de 10'000 tonnes de beurre, ils ont été insuffisants en relation avec la production non maîtrisée. Son action ne se résume, dès lors, qu'à une plateforme de discussion. Dès lors, tout est à recommencer. Il faut retrouver la confiance des partenaires et développer des solutions permettant de redonner une plus-value aux producteurs. C'est dans ce sens que Prolait entend travailler, suite à son adhésion à l'IP Lait.

Il est à relever la bonne santé des interprofessions fromagères de notre région. En effet, toutes ont relativement bien supporté les problèmes d'exportation liés aux taux de change et ont pu maintenir le prix du lait. L'interprofession du Gruyère prépare même une stratégie

visant à augmenter ses volumes de production, en relation avec le marché, tout en renforçant son image. Prolait salue ce dynamisme et y apporte sa contribution.

Parallèlement, la Politique agricole 2014-2017 est en grande discussion aux Chambres fédérales. Le constat est amer : en effet, la volonté politique de libéraliser le secteur laitier, en misant sur les marchés de niche, a atteint ses limites lorsque le même parlementaire découvre, avec effroi, les excès de ses décisions : quelques exploitations de plusieurs centaines de vaches, nécessitant parfois l'achat massif de fourrage, perturbent leur voisinage, constitué de consommateurs et surtout, de citoyens. Dès lors, l'objectif de limiter ces exagérations peut être bon ; les moyens proposés, par le biais de l'extensification, ne le sont pas.

Le 4 avril 2012, Prolait prenait congé de Benjamin Henchoz, président sortant, arrivé au terme statutaire, de son engagement dans la défense professionnelle laitière. Prolait tient à remercier Benjamin pour tout le travail accompli. Il a su mener notre organisation, à travers cette période mouvementée qu'a été l'abandon du contingentement, avec l'objectif, réussi, de maintenir l'unité des producteurs.

Le Conseil d'administration, sous sa nouvelle forme, s'est attelé à maintenir les conditions favorables à un travail constructif, à l'interne. Les dossiers se sont suivis, sans laisser beaucoup de répit aux esprits.

Si le marché du lait de centrale, avec un prix du lait indécent, en rapport avec sa qualité et ses conditions de production suisse, nous laisse un goût amer, malgré tous les efforts déployés pour tenter de le relever, d'autres secteurs nous motivent à chercher des solutions pour une meilleure valeur ajoutée aux producteurs, comme la fromagerie de pâtes molles de Moudon ou notre enquête sur l'auto-approvisionnement en fourrages des exploitations de notre rayon fédératif. Le travail s'annonce long et ardu, mais avec le ferme espoir d'obtenir des résultats positifs.

*Marc Benoit
Président*

2. L'année agricole 2012

L'année agricole 2012 a été dans la moyenne pour la plupart des productions. A retenir toutefois, un mois de février glacial, et une situation qui reste désastreuse pour le marché du lait et des porcs. Point positif à relever, le marché des œufs et des poulets évolue favorablement.

La plupart des cultures s'en sortent plutôt bien, malgré une pression accrue des maladies, favorisées par les pluies du début de l'été. Les conditions climatiques durant l'année avec de l'eau en suffisance, ont profité aux cultures fourragères. L'herbe a bien poussé dans les prairies, comme sur les pâturages et les alpages. La récolte de foin et d'ensilage a été suffisamment importante pour permettre d'assurer l'approvisionnement en fourrage pour l'hiver. En revanche, la qualité n'a pas toujours été au rendez-vous. Les surfaces d'orge et de blé fourragers ont enregistré encore un recul. Le niveau d'auto approvisionnement de 60% reste très modeste.

Les cultures céréalières ont subi des dommages dus aux rudesses de l'hiver. Les rendements sont restés de 10 à 15% inférieurs à ceux de l'année précédente, mais avec une qualité de récolte réjouissante. Le taux d'auto-approvisionnement en céréales indigènes devrait approcher 90%. Au total, la surface des céréales a progressé de 400 hectares (ha), pour atteindre 145'170 ha, dont 80'700 ha de céréales panifiables et 64'470 ha de céréales fourragères. Quant à la surface des protéagineux, elle demeure stable, avec 3'845 ha.

Pour ce qui est des oléagineux, la surface a légèrement progressé avec 27'238 ha. Comme pour les céréales, les récoltes de colza, tournesol et soja sont restées entre 10 et 15% inférieures à celles de l'année précédente.

Après une année 2011 record, la récolte de pommes de terre retrouve un niveau normal en 2012. Les surfaces cultivées, en léger recul de 200 ha, atteignent quelque 11'000 ha. Dans l'ensemble, la qualité était bonne, à l'exception de quelques attaques de galle sur certaines variétés. Les stocks de pommes de terre, bien qu'en diminution, demeurent légèrement trop élevés.

En 2012, la sucrerie d'Aarberg fête son 100^e anniversaire, mettant en lumière la production sucrière suisse. La récolte de betteraves sucrières a été de quelque 150 tonnes inférieure à celle de l'année précédente, avec également une teneur en sucre inférieure (17%). Les stocks étant réduits et l'évolution du marché favorable, il est prévu d'accroître la production contractuelle de betteraves sucrières de 1'000 ha supplémentaires.

Les légumes, après une année 2011 très difficile, ont retrouvé une certaine stabilité, mais avec des prix à un bas niveau. La surface totale des cultures maraîchères avoisine 10'000 ha, avec une augmentation des surfaces sous serres. Le taux d'auto-approvisionnement des légumes frais suisses représente 60% des besoins de consommation.

La récolte des pommes, mais surtout des poires et des cerises, a été particulièrement moins importante qu'en 2011. Quant à la vigne, la pression des maladies fongiques a été particulièrement forte, mais les dégâts ont pu être limités grâce aux interventions phytosanitaires.

Le marché du bétail de rente est difficile en raison notamment de la faiblesse des exportations et de la pression liée à un prix du lait au plus bas.

Le prix des vaches de boucherie demeure plutôt bas, avec 4 centimes de moins en moyenne qu'en 2011. Pour ce qui est du bétail d'étable, l'année peut être qualifiée de bonne, avec un prix moyen au kilo de 12 ct. supérieur à celui de l'année précédente. Enfin, pour ce qui est des veaux, le marché est resté très agité avec d'importantes fluctuations. En moyenne, le prix au kilo a été de 9 ct. supérieur à l'année précédente, lié à une certaine baisse de production.

Sur le marché des porcelets et des porcs de boucherie, en raison d'une surproduction endémique, les prix ont été catastrophiques. Dans ce secteur, comme dans le lait, le manque de volonté de gestion de la quantité pénalise l'ensemble des producteurs.

Le marché des agneaux de boucherie s'est bien repris et le projet de commercialisation d'agneaux d'alpage a été un franc succès.

Le marché des poulets a évolué une nouvelle fois de façon favorable, avec une production indigène qui a, pour la première fois, passé le seuil des 50% d'auto-approvisionnement.

De même pour la production d'œufs, qui poursuit sa croissance. La production indigène dépasse déjà 50% des besoins.

Selon les estimations de l'USP, la valeur de la production agricole a une nouvelle fois baissé de l'ordre de 1,9%, pour atteindre 9,974 milliards de francs, dont 47,4% est issu de la production animale. Mais ce qui est encore plus alarmant, selon les dernières estimations, le revenu agricole a baissé de 6,3%, toute exploitation confondue, et plus grave encore, un tiers des exploitations subi une diminution de fonds propres.

3. Economie laitière suisse en 2012

3.1 PRODUCTION ET MISE EN VALEUR DU LAIT

C'est un euphémisme de dire que notre économie laitière n'a pas évolué de façon satisfaisante cette année 2012. Pour les producteurs de lait de centrale et les producteurs dont le lait est transformé en Emmentaler AOC, la situation est préoccupante avec des prix du lait au plus bas. Bien sûr, l'évolution des prix sur le marché international et la force de notre monnaie peut expliquer une partie de cette situation, mais le principal problème se situe malheureusement à l'interne et résulte pour l'essentiel de notre incapacité à convenir de mesures efficaces pour stabiliser le marché. Des solutions existent, mais faut-il avoir la volonté commune de les mettre en application. Nous disposons d'exemples qui fonctionnent avec les quelques inter-professions fromagères fortes qui maîtrisent leur production et parviennent à garder une bonne plus-value pour leur produit et répartition équitable de cette valeur ajoutée entre les membres de la filière.

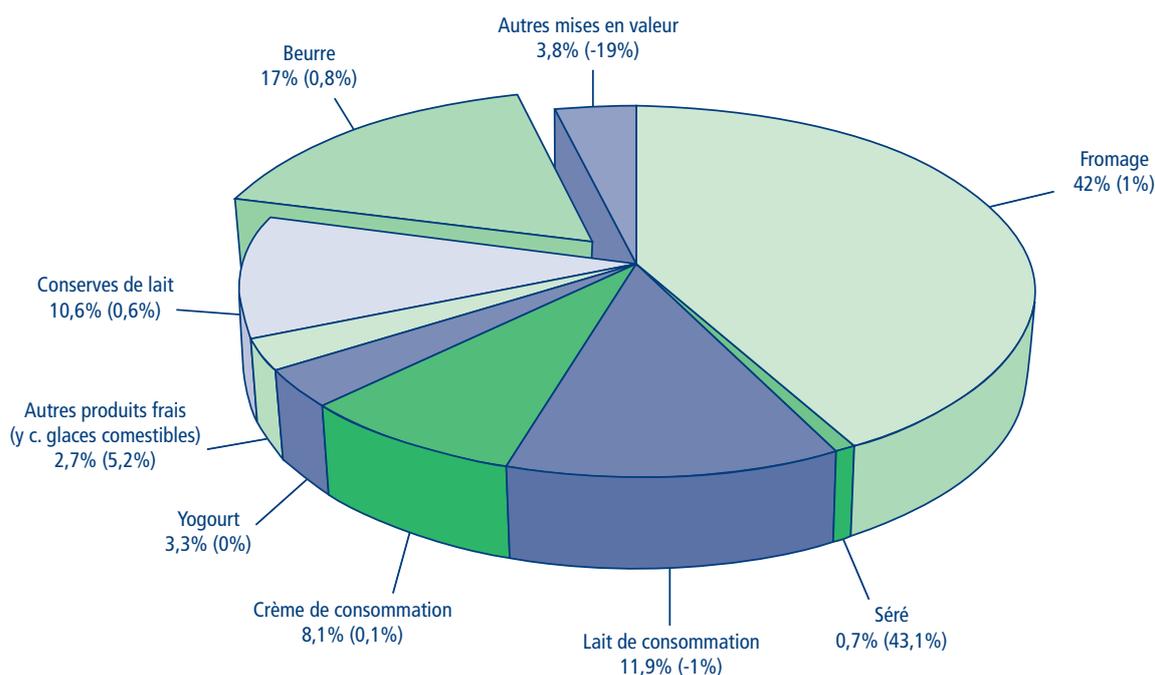
Production et mise en valeur du lait

Durant l'année 2012, la production de lait commercial a été pratiquement équivalente à celle de l'année précédente avec 3,471 mio

de tonnes de lait livré (soit -1'142 tonnes ou -0,03% par rapport à 2011). A y regarder de plus près, nous constatons une nette tendance à la baisse depuis l'été 2012, avec une diminution de production de 3,3% sur le second semestre, alors que le premier semestre a enregistré une hausse de 3%. Il est trop tôt pour dire si cette tendance baissière est un phénomène de courte durée ou si elle correspond à une inversion de tendance. Mais de toute évidence, le niveau de prix du lait de centrale actuellement pratiqué n'encourage pas à poursuivre la production laitière. D'autres facteurs comme les exigences en matière de protection des animaux, la qualité des fourrages, et les effets de la politique agricole ont certainement également influencé cette évolution.

La répartition de la production laitière nationale entre les différents groupes de produits n'a que peu varié par rapport à 2011 (voir graphique). Le fromage, toutes sortes confondues reste le leader avec quelque 42% des volumes de lait commercialisé. La quantité de lait transformée en fromage a progressé de 15,1 mio d'équivalents-lait (EL) soit 1% de plus qu'en 2011, alors qu'exprimée en kg de fromages, la production a fléchi de quelques 496 tonnes. Ceci s'ex-

Mise en valeur du lait suisse en 2012
3,471 mio tonnes de lait (-1'142 t)



plique par le fait que la production des fromages frais et à pâte-molle (à rendement supérieur) a diminué au profit des fromages à pâte mi-dure et dure (dont le rendement est plus modeste).

La part de lait transformé en beurre est 17% (+4,7 millions d'EL ou +0,8%). Au total la production de beurre s'est élevée à 50'642 tonnes, soit 1'653 tonnes de plus qu'en 2011 (production artisanale incluse). Quant aux exportations, elles ont aussi atteint un nouveau record avec 10'368 tonnes (+1867 t) dégagées sur le marché mondial. Dans les autres groupes de produits, relevons encore le lait de consommation avec 11,9% (-4,2 millions d'EL ou -1,0%), les conserves de lait avec 10,6% (+2,3 millions d'EL ou +0,6%) et la crème de consommation avec 8,1% (+0,2 million d'EL ou +0,1%).

Production Fromagère

La quantité de fromages fabriqués en 2012 est restée stable avec 181 179 tonnes au total (-496 tonnes ou -0,3 %). Avec 28 594 tonnes (-97 t ou -0,3 %), Le Gruyère AOC reste le leader. Les quatre autres sortes importantes en matière de volume produit ont toutes augmenté sensiblement leur production ; soit : l'Emmentaler AOC avec 26'185 tonnes (+929 t ou +3,7%), la mozzarella avec 21'431 tonnes (+873 t ou +4,2%), le séré avec 12'950 tonnes (+3326 t ou +34,6%) et le Raclette suisse 12'602 tonnes (+1816 t ou +16,8%). Ensemble ces cinq variétés de fromage, dont les trois dernières sont produites avec du lait de centrale, représentent 56,2% de la production fromagère suisse.

3.2 COMMERCE EXTÉRIEUR

En 2012 aussi, le commerce extérieur de fromages, de conserves de lait et de produits laitiers transformés a représenté un volume total de 984,6 millions d'équivalents-lait (EL) exportés et 461,6 millions d'EL importés. L'excédent de la balance commerciale est ainsi de 523 millions d'EL (+18,7 millions d'EL ou +3,7% par rapport à 2011). Cette quantité de lait net exportée représente le 15,1% de la production laitière suisse.

Ces dernières années, bien que le bilan demeurait positif, les importations tendaient à progresser plus rapidement que les exportations. En 2012 la tendance s'est inversée. Au total, les exportations de fromages se sont élevées à 66'905 tonnes (+2'388 t ou 3,7%) alors que les importations étaient de 50'859 tonnes (+1969 t ou 4%). Cette évolution positive, malgré un franc fort apparaît de prime abord, et comme d'aucuns l'affirment, comme une réussite d'un marché du fromage libéralisé. Malheureusement, à y regarder de plus près, la situation n'est pas aussi rose. En effet, une très grande part de l'augmentation de ces exportations concerne des fromages

écrémés vendu à bas prix, qui de surcroît ont touché le supplément pour le lait transformé en fromage, et dont la matière grasse extraite doit être dégagée avec l'argent des producteurs! Nous pouvons regretter ici que l'OFAG n'ait pas réagi plus tôt pour supprimer son soutien à ces fromages écrémés.

3.3 INTERPROFESSIONS FROMAGÈRES

Interprofession du Gruyère (IPG)

Pour définir sa stratégie à moyen et long terme, l'IPG a organisé, dans le cadre de son comité, un séminaire qui s'est déroulé les



31 janvier et 1^{er} février 2012 à Uvrier (VS). Les forces et faiblesses de l'IPG ont été listées, ainsi que ses risques et ses chances. Les questions-clés ont porté sur la quantité, la qualité, la rentabilité, la valeur pour le client, l'avenir de la marque Gruyère AOC et l'avenir de l'IPG. L'IPG s'est donnée notamment, pour fil conducteur, de renforcer le rôle interprofessionnel dans la loi sur l'agriculture, de définir la notion d'artisanat (production de lait, fabrication et affinage du Gruyère), de créer une commission chargée d'analyser les prix de la production à l'affinage, de renforcer et augmenter la force de la marque Gruyère AOC, d'encourager la formation continue et de créer une task force pour les situations d'urgence (maîtrise de la communication). Elle a en outre relevé l'importance qu'aucun collège ne se développe aux dépens des deux autres. La vision 2025, c'est faire progresser les volumes (objectif 40'000 t) sans abaisser le prix du Gruyère.

Un tollé s'est fait entendre, en avril 2012, quand la firme Roth Käse USA LTD (Wisconsin USA), propriété d'Emmi à Lucerne, a décidé d'agrandir sa fromagerie pour augmenter sa production de « Gruyère Grand Cru ». L'IPG, les fédérations laitières, les autorités vaudoises et fribourgeoises et bien d'autres se sont mobilisées pour dénoncer l'imposture. L'ancien Conseiller fédéral Joseph Deiss, membre du Conseil d'administration d'Emmi, en a perdu son titre de Compagnon du Gruyère. Au final, Emmi a accepté de renoncer à l'utilisation du nom « Gruyère » pour les produits élaborés aux Etats-Unis. Un accord a été paraphé entre Emmi et l'IPG, entrant en vigueur au 1^{er} mai 2013.

Le 2 juillet 1992, le Domaine des Faverges à St-Saphorin accueillait tous les représentants de la filière du Gruyère. C'est à cette occasion que la Charte du Gruyère a été signée. Ce document fédérateur et fondateur regroupe l'ensemble des caractéristiques du Gruyère : zone et mode de production, affinage, maturation, composition, taille, couleur, goût, etc. 20 ans plus tard, son jubilé est célébré dans les mêmes lieux. Sans elle, il n'y aurait certainement pas d'appellations d'origine contrôlée en Suisse et l'IPG n'aurait pas sa forme actuelle.

Le marché du Gruyère AOC s'est globalement bien tenu tout au long de l'année. Quelques sérieux nuages noirs se sont accumulés après le constat d'une production très importante sur les mois de janvier et février 2012; la situation s'est stabilisée durant le 2^e semestre. D'autre part, les stocks de qualité IB (2^e choix) n'ont jamais été aussi élevés à la fin du 1^{er} semestre. Des mesures ont été prises à ce titre en assemblée.

Trois assemblées des délégués de l'IPG ont été organisées en 2012, soit les 29 février, 2 juillet et 21 novembre. Les points abordés et décisions prises ont notamment été les suivants :

- Afin de donner plus de poids à son application, le contrat d'achat-vente de lait élaboré par les fédérations laitières et l'association des fromagers a été approuvé dans sa nouvelle version valable dès le 1^{er} février 2012;
- Les quotas de Gruyère AOC ont été augmentés de 1% définitivement et 1% temporairement pour l'année 2012. L'ensemble des sites de fabrication en a bénéficié;
- L'IPG a accepté la fromagerie de Guin FR, en respect de la politique d'ouverture pratiquée depuis 1998, comme nouveau site de fabrication dans la filière à partir du 1^{er} janvier 2013. Le comité a été mandaté pour négocier les conditions d'adhésion des fromageries de Zollhaus, Niederried et Wengliswil (Singine);
- Après de nombreuses séances et un suivi de plusieurs années par Agroscope Liebefeld-Posieux sur plusieurs exploitations, la traite robotisée n'a pas obtenu un statut spécifique dans la production de lait de Gruyère. Le cahier des charges et le guide des bonnes pratiques doivent donc être respectés: traite deux fois par jour et livraison du lait à la fromagerie au maximum 4h après le début ou 1h30 après la fin de la traite. Dans ces conditions, la traite robotisée en continu est abandonnée. Les dix exploitations concernées ont dix ans pour s'adapter;
- Suite aux problèmes de qualité des fromages produits, l'IPG a pris la décision de réduire temporairement en 2013 le volume de

production des sites concernés (sur la base de la moyenne des taxations de juin 2010 à mai 2012):

- -10% pour des taxations moyennes au-dessous de 18 points;
- -5% pour des taxations moyennes de 18 à 18,5 points et plus de 10% de qualité IB;
- Suite à la proposition de Prolait, l'IPG a intégré dans son règlement de gestion des quantités le fait que les producteurs doivent obligatoirement être membres d'une seule et même société coopérative de fromagerie lors de regroupement de sociétés ou de la création d'une nouvelle structure de production;
- Un schéma strict d'évolution des quotas Gruyère de 2014 à 2022 a été approuvé par l'assemblée de novembre, avec conditions d'acceptation des nouvelles fromageries dans la filière. Ce schéma prévoit d'intégrer de nouveaux sites de fabrication en 2013 et 2018, d'augmenter linéairement les volumes des membres de la filière et de prendre en compte une part modeste des volumes sur liste d'attente (5'000 kg par demande) en 2014 et 2019;
- Le règlement de gestion a aussi été modifié sur les points suivants: un nouveau site de fabrication se compose de sa partie de transformation et de sa cave attenante adaptée en fonction de son propre volume de production; les meules destinées à la réserve locale sont désormais taxées.

La contribution pour l'exportation de Gruyère AOC hors Union européenne est passée de 40 à 30 centimes par kilo exporté dès le 1^{er} janvier 2013. L'IPG a décidé en contrepartie d'intensifier le travail marketing outre-Atlantique.

Afin de lutter efficacement contre les fraudes, l'IPG s'est lancée dans l'étude du développement d'un indicateur spécifique au Gruyère.

Le prix indicatif du lait Gruyère AOC a baissé au 1^{er} septembre 2012 de 0,26 ct./kg suite à l'adaptation à la baisse du prix de vente de la crème. Il s'agit du 80% du montant en jeu, à charge du producteur; le 20% restant étant à la charge du fromager (accord interprofessionnel).

À partir de	janvier 09	janvier 10	janvier 11	mai 11	nov. 11	sept. 12
Prix indicatif (ct./kg lait) payé aux producteurs (sans la prime de non-ensilage)	82,14	80,04	79,94	80,20	80,40	80,14
Prix du fromage (sortie fromagerie) en francs par kilo fromage	9,40	9,40	9,40	9,40	9,40	9,40
Contribution à l'IPG en francs par kilo fromage	-.80	-.80	-.80	-.80	-.80	-.80

La contribution de la filière à l'IPG est perçue entre le départ des meules de la fromagerie et l'arrivée de celles-ci chez l'affineur.

Production totale effective de Gruyère AOC

Année	2007	2008	2009	2010	2011	2012
Quantité annuelle (t)	28'710	28'564	28'749	28'567	29'051	29'133*
Evolution	- 0,6%	- 0,6%	+ 0,6%	- 0,6%	+ 1,7%	+ 0,3%
Quantité semestrielle (t)			15'540	15'074	14'678	15'043
Evolution				- 3,0%	- 2,6%	+ 2,5%

Source : IPG, Pringy / * estimation

En 2012, le potentiel de production s'est élevé à 496 tonnes pour le Gruyère d'alpage AOC et à 1'039 tonnes pour le Gruyère AOC bio.

Interprofession du Vacherin Mont-d'Or

La saison 2012-2013 a très bien démarré, grâce notamment à l'effet médiatique des Swiss Cheese Awards remportés brillamment en septembre par M. Patrick Hauser, fromager au Lieu. Les ventes en Suisse ont été bonnes, par contre les exportations ont été en forte baisse (petit volume). L'interprofession table sur un volume de production d'environ 565 tonnes (-5 tonnes par rapport à 2011-2012). Le régime transitoire d'exception d'affouagement de silo de maïs arrive à échéance à fin avril 2013. Chez les producteurs concernés (25% du volume de l'interprofession), le processus de reconversion au non-ensilage est engagé et planifié. La question restant en suspens concerne la fixation d'un délai de mise en conformité. La production de lait des 230 producteurs de la filière représente environ 3,7 mio kg.



Interprofession de l'Etivaz

La Coopérative des producteurs de fromage d'alpage de l'Etivaz a pu prendre possession de ses infrastructures rénovées (caves, grenier à rebibes et bureaux) durant l'automne 2012, notamment à l'occasion de sa Fête de la désalpe organisée le 30 septembre. La production de la saison 2012 s'est élevée à 433 tonnes (-7 t), dont 36 tonnes en bio. Sur les 68 producteurs, 8 (+4) ont obtenus la note maximale de 20 points pour la qualité de leurs fromages. 18'351 pièces ont été fabriquées. La taxation moyenne s'est élevée à 18,94 points (18,80 en 2011). La production de lait transformé en Etivaz a avoisiné les 4,89 millions de kilos.



Fromagerie Le Maréchal

Les 14 producteurs de la fromagerie Le Maréchal à Granges-près-Marnand se sont dits satisfaits de l'année 2012 malgré la pression exercée par le marché. Près de 3,2 millions de kilos de lait ont été transformés, soit 340'000 kg de moins qu'en 2011. Sur les 310 tonnes de fromage produites (-2 t),



93,5 tonnes ont pu être exportées (-6,5 t). Les ventes en Suisse sont en légère augmentation. Les prix du fromage et du lait ont été maintenus à bon niveau, en notant de bons teneurs du lait livré (1 ct./kg de bonus sur l'ensemble).

Concours et distinctions

Les « Swiss Cheese Awards » distinguent les meilleurs fromages de Suisse. La manifestation a lieu tous les deux ans. La dernière s'est déroulée à Bellinzona du 27 au 30 septembre 2012. Les fromageries sises dans le rayon de Prolait, ayant été honorées d'un prix, sont les suivantes :

Fromagerie	Fromager/ producteur	Catégorie	Prix
Le Lieu	Patrick Hauser	Vacherin Mont-d'Or AOC	Champion suisse
Bémont	Philippe Geinoz	Gruyère AOC	Diplôme
La Brévine	Cédric Vuille	Gruyère AOC	Diplôme
Grandcour	Jean-Daniel Jäggi	Gruyère AOC	Diplôme
Les Moulins	Pierre Buchillier	Gruyère AOC bio	Diplôme
Alpage	Simon Renaud	Gruyère d'alpage AOC	Diplôme
La Chaux (Cossonay)	Philippe Doussé	Vacherin Mont-d'Or AOC	Diplôme
Baulmes	Daniel Conod	Vacherin Mont-d'Or AOC	Diplôme
Alpage	Roger Henchoz	Etivaz AOC	Lauréat
Alpage	Gilbert Henchoz	Etivaz AOC	Diplôme
Alpage	Jean-Samuel Mermillod	Etivaz AOC	Diplôme
Le Maréchal SA	Jean-Michel Rapin	Autres fromages à pâte mi-dure	Lauréat
St-Cierges	Pierre-André Freymond	Autres fromages à pâte mi-dure	Diplôme

Les fromageries suivantes se sont distinguées lors des « World Cheese Awards » du 28 novembre 2012 à Birmingham (UK) : Bal-lens, les Martels, Châtonnaye, Haut-Jorat, Bémont (Gruyère AOC) ainsi que L'Auberson (Gruyère AOC et Vacherin Mont-d'Or AOC). Le « World Championship Cheese Contest » organisé à Madison, Winsconsin (USA) en 2012 a honoré, pour notre région, les fromageries du Cerneux-Péquignot (meilleur Gruyère) et du Haut-Jorat.

3.4 INTERPROFESSION DU LAIT

En septembre 2011, le comité central de la FPSL décidait de sortir de l'IP Lait, compte tenu des nombreux dysfonctionnements. L'objectif était de définir ses exigences pour améliorer le fonctionnement de l'IP Lait, assurer une meilleure représentation des producteurs et un meilleur équilibre des forces entre les partenaires de la filière. Les principales organisations de producteurs, membres de la FPSL, décidaient de ne pas suivre le mouvement et de privilégier la solution de réformer l'IP Lait de l'intérieur. Force est de constater que ce objectif n'a été que très partiellement atteint à ce jour.

En effet, en mai 2012, à notre consternation, l'assemblée des délégués décidait, sur proposition du comité d'enterrer définitivement toute mesure de gestion de l'offre, en renonçant au prélèvement de la contribution de 4 ct./kg sur les quantités supplémentaires. L'IP Lait propose le Contrat-type et la segmentation pour régler les problèmes du marché du lait! Mais sans volonté de définir les volumes de chaque segment au niveau national, les problèmes actuels ne pourront guère être résolus. Relevons néanmoins que par l'utilisation du fonds de dégagement du beurre, prélevé auprès de tous les producteurs de lait avec la force obligatoire accordée par la Confédération, les stocks de beurre ont pu être résorbés à fin 2012. Mais la mesure arrive à terme à fin avril 2013 et pour l'heure aucune alternative crédible n'est proposée pour la suite.

Après beaucoup de discussions, la FPSL a demandé de réintégrer l'IP Lait avec finalement comme seule condition l'obtention de trois sièges au comité. C'est lors de l'assemblée extraordinaire des délégués du 12 novembre 2012, que ces derniers ont accepté au forceps la réintégration de la FPSL et les trois sièges au comité. Deux membres de la FPSL, MM. Stefan Hagenbuch et Hans-Peter Kern ont élus au comité de l'IP Lait; le troisième, M. André Aeby, désigné par le comité central de PSL, devra être élu à la prochaine assemblée au printemps 2013. Au sein des organes de Prolait, la question de la réintégration à l'IP Lait a été également débattue. Rappelons que Prolait a décidé de démissionner de l'IP Lait le 16 février 2011 déjà. Finalement, si le fonctionnement de l'IP Lait n'est toujours pas satisfaisant et ne répond que très partiellement aux attentes des producteurs de lait, cette plate-forme, reconnue au plan politique, demeure incontournable. Vu l'évolution et la position des autres organisations de producteurs, il n'était plus opportun pour Prolait de rester hors de l'IP Lait, avec le risque d'être isolé. Fort de ce constat, le 6 novembre 2012, les présidents de cercles réunis en Conseil extraordinaire acceptent la proposition du CA de Prolait, soit le déblocage du fonds d'intervention et l'adhésion à l'IP Lait, avec effet au 1er janvier 2013.

Pour la suite, il est impératif de poursuivre notre engagement pour tendre vers une meilleure unité des producteurs au sein de l'IP Lait, seule solution pour mieux défendre l'intérêt de nos producteurs et obtenir un prix du lait décent.

3.5 POLITIQUE AGRICOLE

Après d'intenses débats au Parlement (automne 2012 et hiver 2012-2013), les grandes lignes de la **Politique agricole 2014 à 2017** se dessinent :

- Les contributions à la sécurité de l'approvisionnement sont liées aux surfaces exclusivement et ne tiennent pas compte de la charge en bétail;
- Les mesures liées à l'écologie, à l'éthologie et au paysage re-

çoivent plus de moyens financiers. De nouvelles contributions encouragent la production de lait et de viande à partir d'herbages;

- La Confédération réduit encore son influence sur le marché du lait. Celle-ci repose sur la protection douanière, la promotion de la qualité, les suppléments et l'enregistrement obligatoire, tandis que la force obligatoire générale est limitée aux activités de marketing.

Bilan pour les producteurs de lait : celui qui ne s'adapte pas s'expose à une baisse massive des paiements directs.

Sur un point essentiel pour l'économie laitière, la défense professionnelle laitière a pu persuader le Parlement de revenir sur la proposition du Conseil fédéral. Il s'agit du supplément pour le lait transformé en fromage et du supplément de non-ensilage, dont les montants (respectivement 15 et 3 ct./kg de lait transformé) resteront ancrés dans la loi sur l'agriculture après 2014. Une modification reste toutefois possible si le volume de lait transformé augmentait fortement. À juste titre, le Parlement a également fixé une teneur minimale en matière grasse pour l'octroi des suppléments. Grâce à cette mesure, les problématiques fromages maigres seront à l'avenir exclus des suppléments.

Les décisions du Parlement concernant le marché du lait sont par contre très décevantes. Bien que les commissions, et parfois le Conseil national, aient lancé des signaux encourageants, aucune mesure n'a finalement reçu l'aval des deux Chambres. Le Parlement s'est notamment montré inflexible là où les producteurs de lait croyaient en des mesures d'entraide pour prendre sous leur responsabilité la stabilisation du marché du lait. Dans le nouveau cadre légal, le Conseil fédéral refusera la force obligatoire générale tant aux producteurs qu'aux interprofessions pour les mesures visant à adapter l'offre à la demande. On peut ainsi dire adieu à l'idée d'un fonds horizontal, alimenté de manière solidaire et/ou causale, géré par les producteurs et destiné à la mise en valeur des surplus de lait. Pour de telles mesures, il faudra se passer de la force obligatoire générale.

Sur un point encore, les revendications des producteurs de lait n'ont pas rallié une majorité. Pour éviter une réallocation intégrale des contributions liées aux animaux en contributions à la surface, la FPSL et l'Union Suisse des Paysans ont proposé un compromis. Il s'agissait d'échelonner en fonction de la charge en bétail et de la zone les contributions à la sécurité de l'approvisionnement versées pour les surfaces herbagères. La principale revendication des opposants était de combattre toute intensification indésirable. Malgré les limites d'octroi des paiements directs proposées, il semble que la situation du marché du lait ces dernières années (surproduction) a certainement joué un rôle prépondérant dans la décision des parlementaires.

28 divergences subsistent encore entre le Conseil national et le Conseil des États. Elles seront traitées durant le printemps 2013. La consultation sur les ordonnances de PA 2014-2017 aura lieu ensuite. Prolait s'est déplacée à deux reprises au Parlement durant les sessions traitant de la politique agricole.

4. Activités de Prolait Fédération Laitière

4.1. PROLAIT EN CHIFFRES

Sociétés coopératives

Laiterie (lait d'ensilage) : 90

Fromagerie (lait de non-ensilage) : 85

Fromageries

Gruyère : 61 (dont 4 avec du bio)

Vacherin Mont-d'Or : 12

Pâtes molles / spécialités : 8

Producteurs de lait

Exploitations principales : 1'290 (-67)

Dont communautés d'exploitations : 57 (+3)

Dont communautés partielles d'exploitations : 80 (+18)

Exploitations d'estivage : 214 (-3)

Par canton

	Nombre d'exploitations	Nombre d'expl. principales	Nombre d'expl. estivage	Droit de produire 2011 en mio de kg	Répartition selon les cantons
Vaud	1'121	926	195	189,83	74,0%
Neuchâtel	285	278	7	50,52	19,7%
Fribourg	81	78	3	14,64	5,7%
Berne	17	8	9	1,66	0,6%
TOTAL	1'504	1'290	214	256,65	

Par cercle

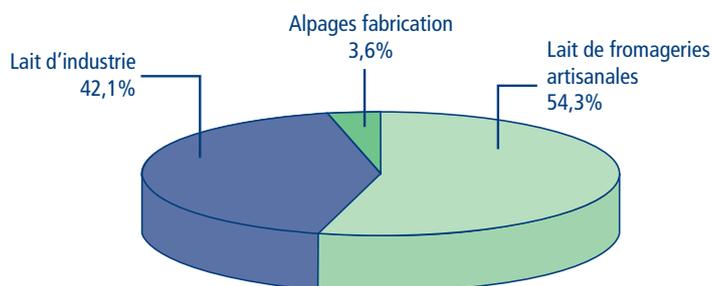
Cercle laitier n°	Cercles laitiers	Nombre d'expl.	Nombre d'expl. principales	Nombre d'expl. estivage	Nombre sociétés fromagerie	Nombre sociétés laiterie	Nombre producteurs individuels	Droit de produire 2011 en mio de kg
1	Morges	159	142	17	20	3	4	29,20
2	La Vallée	102	47	55	6	0	0	13,27
3	Orbe	72	65	7	8	8	4	15,80
4	Yverdon	130	127	3	8	17	6	26,63
5	Grandson	102	76	26	4	4	13	15,52
6	La Brévine	143	141	2	10	0	0	24,45
7	La Vue-des-Alpes	130	126	4	6	5	47	24,26
8	Gros-de-Vaud - Lausanne	53	53	0	0	11	20	14,02
9	Lavaux	69	66	3	0	10	11	11,88
10	Oron-Mézières	92	92	0	9	4	3	19,95
11	Combremonts-Moudon	83	83	0	6	7	4	15,96
12	Payerne-Broye	75	75	0	3	7	13	13,61
13	Avenches-Broye	84	84	0	3	10	20	15,65
14	Pays-d'Enhaut	210	113	97	2	4	2	16,45
<i>Etat fin 2012</i>		1'504	1'290	214	85	90	147	256,65

Prolait compte 67 exploitations de moins à fin 2012, soit une diminution de **4,9%** par rapport à l'année précédente. Plusieurs sociétés de fromageries se sont regroupées dans une seule et même société

(Sites de Penthéraz, Les Bayards, Montricher). 18 communautés partielles d'exploitations ont été créées en 2012.

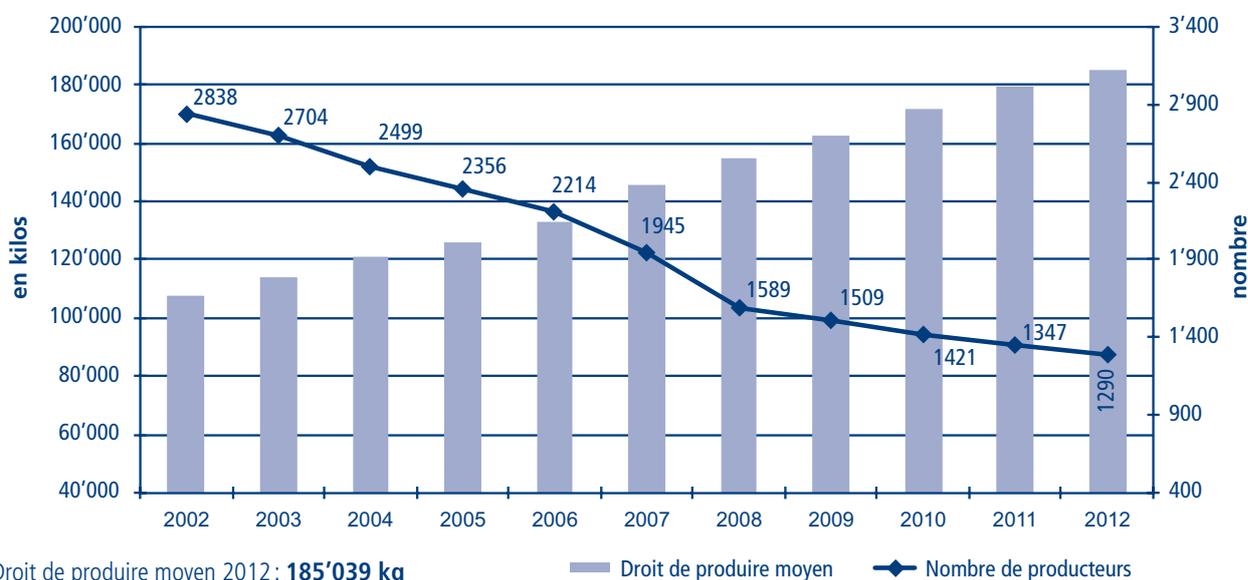
Par mise en valeur du lait

54,3% du lait de la région Prolait a été acheminé dans les fromageries de Gruyère AOC, Vacherin Mont-d'Or AOC, pâtes molles et autres spécialités.



Evolution du nombre d'exploitations et du droit de produire moyen

(seulement exploitations à l'année)



4.2 GESTION DES QUANTITÉS

L'année 2011 s'est terminée avec un décompte roulant reporté sur 2012 de 3,53 mio kg. 24 producteurs (-9) ont livrés 85'550 kg au-delà du décompte roulant et ont payé une taxe de 50 ct./kg conformément au règlement de gestion des quantités. 244 producteurs (-13) n'ont pas annoncé des quantités sous-livrées au-delà du décompte roulant pour un volume total de 1,44 mio kg. Après n'avoir pas annoncé deux ans de suite des quantités sous-livrées au-delà du décompte roulant, 54 producteurs (+20) ont vu leur quantité de base réduite de 134'900 kg au total.

La **Commission de recours** en matière de gestion des quantités n'a traité qu'un seul dossier en 2012. Le problème était lié à la remise d'un droit de produire lors de la cession d'une exploitation dans le cadre d'une communauté d'exploitations.

Le pot commun, pour l'année 2012, des **transferts temporaires** a enregistré 476 (+121 par rapport à 2011, + 251 par rapport à

	2010	2011	2012
Quantité contractuelle de base	255,49	256,11	257,33
Quantités temporaires	-3,07	-6,38	-8,84
dont réduction temporaire d'une quantité pour non-annonce (art. 22)	-0,64	-1,57	-1,44
dont remises à Prolait	-7,26	-9,71	-10,95
dont reprises par les producteurs (locations)	4,83	4,90	3,55
Quantités additionnelles	6,16	6,86	4,63
Report du décompte roulant	2,68	3,52	3,53
Droit de produire	261,26	260,11	256,65
Quantités livrées	254,64	253,82	249,64
Solde	6,62	6,29	7,01

En millions de kilos

2010) mises à disposition de quantités pour un volume de 10,95 mio kg (+1,24). 209 (-125) producteurs ont pris en location une quantité pour un total de 3,55 mio kg. Les cessations de production dans la filière du lait de centrale permettant à un volume important d'être repris dans le cadre des mises ainsi que la baisse importante de la production durant le 2^e semestre ont influé sur la gestion du pot commun.

684 producteurs ont bénéficié d'une **quantité additionnelle** en 2012 pour un volume total de 4,63 mio kg. Fait partie de ce volume 1,1 mio kg destiné aux producteurs IPG suite à la hausse temporaire de 1% des quotas de Gruyère. Chaque société a été invitée en mars 2011 à définir la répartition par producteur. En fin d'année, les producteurs ayant des sous-livraisons de plus de 10% du droit de produire se sont vu retirer les quantités additionnelles.

La **mise aux enchères** des quantités libérées (quantité contractuelle de base) a eu lieu en mars-avril 2012. 3,9 mio kg ont été mis à disposition, soit quasi le double de l'année précédente. 321 (-10) producteurs y ont participé. Le prix moyen retenu a été de 11,1 ct./kg avec une fourchette de +/- 2,9 ct. La très grande majorité des participants a obtenu une quantité correspondant au 100% du

volume souscrit. Le prix moyen de la mise 2011 se situait à 12,5 ct./kg (60% du volume accordé).

Suite à la hausse définitive de 1% des quotas Gruyère sur tous les sites de fabrication, Prolait a permis à chaque société de fromagerie d'accorder le volume de lait correspondant moyennant le paiement d'un émoulement (prix moyen des mises). Une partie des producteurs a choisi d'intégrer tout ou partie du volume jusqu'alors non transformé en fromage dans la fabrication du Gruyère.

Les **livraisons de lait** ont été importantes durant le 1^{er} semestre 2012 alors qu'une chute drastique des volumes produits a été constatée dès mi-juin. Ce phénomène a été constaté sur l'ensemble du pays.

Livraisons mensuelles Prolait



4.3 POOL PROLAIT

Achat lait Pool Prolait

En 2012, le pool Prolait a acheté 102,08 mio de kg de lait, ce qui représente une diminution de 6,76 mio ou -6,21% par rapport à 2011. Le volume moyen collecté mensuellement est de 8,5 mio de kg, oscillant entre 11,27 mio de kg au mois de mai et 6,39 mio de kg au mois de septembre. Cette diminution est due à des livraisons moins importantes durant le second semestre 2012.

	1 ^{er} semestre	2 ^e semestre
2011	60,04 mio	48,80 mio
2012	59,53 mio (-0,85%)	42,55 mio (-12,8%)

Achat mensuel du Pool Prolait



Modifications des normes qualité au 1^{er} janvier 2012

- Pour l’octroi du bonus de 0,5 ct./kg sur le contrôle qualité, la tolérance en germes a été adaptée à < 10’000 germes/ml, auparavant < 8’000 germes/ml.
- Le paiement à la teneur du Pool Prolait a été modifié en adaptant la pondération pour la matière grasse :
 - Matière grasse : neutre à 4,0 gr. : +/- 0,25 ct./0,1 gr. (avant : +/- 0,50 ct./0,1 gr.)
 - Protéine : neutre à 3,3 gr. : +/- 1,0 ct./0,1 gr.

Plus de 11’200 analyses ont été effectuées en 2012 par Suisselab sur le lait des producteurs du pool Prolait.

Résultats CQ

Critères	2011	2012	CH
< 8’000 germes (2011) ≤ 10’000 germes (2012)	45,04%	62,16%	58,07%
< 80’000 germes	98,20%	97,55%	99,43%
≤ 100’000 cellules	35,94%	35,64%	33,64%
< 350’000 cellules	95,16%	95,16%	98,17%
> -0,516°C	89,86%	89,71%	
Bonus (4 critères) par rapport aux kg livrés	8,10%	13,83%	

Résultats qualité Prolait

Critères	2011	2012
Cellules ≤ 100’000	35,94%	35,64%
Cellules 100 à 199’000	41,48%	41,81%
Cellules > 200’000	21,12%	21,27%
Cellules > 500’000	1,46%	1,29%

Prix du lait

Au 1^{er} juin 2012, la retenue pour segmentation a été corrigée à 6 ct./kg, au lieu de 3 ct./kg, ceci en raison de la baisse importante des segments B et C calculés par l’IP Lait. Suite à l’évolution favorable des marchés au 2^e semestre, le prix des segments B et C a augmenté. Ceci a permis au Pool Prolait de restituer aux producteurs 1 ct./kg sur les livraisons juin à décembre 2012. Sur l’ensemble de l’année, le prix moyen payé par le pool Prolait a été de 57,81 ct./kg (sans paiements à la teneur et à la qualité, et sans contributions ni cotisations).

Butyriques

La teneur des spores butyriques dans le lait de mélange a fortement augmenté sur la fin de l’année 2012. Pour remédier à ce problème, tous les producteurs du Pool Prolait ont reçu une circulaire les informant des différentes mesures à prendre. Nous espérons une amélioration pour l’année 2013, grâce aux mesures prises par les producteurs.

4.4 ENQUÊTE « AFFOURAGEMENT DES VACHES LAITIÈRES »

Dans l’idée de rechercher une meilleure valorisation du lait de centrale, Prolait a mandaté la HAFL de Zollikofen pour établir un état des lieux de l’affouragement des vaches laitières au sein de notre fédération. Cette démarche a pour but de connaître la part des fourrages provenant de la région et dans un 2^e temps de définir une « Promesse » à l’intention du consommateur.

L’étude s’est déroulée auprès de 38 exploitations produisant du lait d’ensilage et représentatives des zones de productions de notre fédération. Les résultats ont montré, en moyenne, une bonne autonomie fourragère des exploitations. L’étude a démontré qu’une augmentation de la part de maïs dans la ration tend à augmenter la dépendance en protéines importées. Le fait que le canton de Vaud est un producteur majeur de céréales et d’oléo-protéagineux permet d’obtenir une provenance des concentrés, pour une bonne part, de production indigène régionale. Très peu de fourrages de base sont importés.

Ces résultats réjouissants devront permettre de mettre en valeur : une différenciation du lait de nos producteurs, la définition d’une « promesse » facilement communicable à l’intention du consommateur et la valorisation de cet engagement sur le marché. Le point central de cette démarche est que **la plus-value obtenue pour ce lait différencié revienne au producteur de lait !**

4.5 FROMAGERIE « PÂTES-MOLLES » DE MOUDON – LE GRAND PRÉ

Prolait, dans le but de recherche de meilleure valorisation du lait de ses producteurs a poursuivi, en 2012, son projet de construction d’une nouvelle fromagerie pâte molle à Moudon au lieu-dit « Le Grand Pré ».

Les travaux de construction ont débuté à fin mars 2012 et devraient être terminés à la fin mars 2013. Début avril 2013, les premières productions débiteront dans les nouvelles installations. Quant à la commercialisation des fromages dans leur nouvel emballage et sous la nouvelle marque figurative « Le Grand Pré », elle a, comme prévu, débuté en avril 2012 déjà. Les ventes ont progressé de façon encourageante, notamment à Migros-Vaud sous le label « de la région » et avec d’autres partenaires. Dans le cadre de nos activités promotionnelles, notre marque a été présente au Comptoir Suisse, à la Foire aux sonnailles et dans quelques autres manifestations, avec les produits du terroir vaudois (Gastronomia, SwissExpo). Des démarches sont en cours auprès de nouveaux clients et pourront être intensifiées avec le début des fabrications dans la nouvelle fromagerie.



4.6 VIE DES SOCIÉTÉS

Les **sociétés de fromagerie des Bayards et des Parcs** ont approuvé leur fusion le 18 avril 2012 en créant la Société coopérative de fromagerie Duo Vallon. Dans l'attente de la construction de la nouvelle fromagerie aux Bayards, les deux sites de production sont gérés séparément, l'un par gestion directe (Les Bayards) et l'autre avec un acheteur de lait indépendant (Les Parcs). Le déblocage des moyens financiers de l'Etat de Neuchâtel a pu se faire en novembre 2012 au niveau du Conseil d'Etat et en janvier 2013 au niveau du Grand Conseil.

Les producteurs actifs des **sociétés de laiterie de Penthéraz, Suchy, Sugnens, Corcelles-près-Chavornay, Essert-Pittet La Robellaz et Le Villaret** ont pris la décision, le 19 avril 2012 de créer l'Association des producteurs de lait de Penthéraz et environs. Celle-ci est chargée de conclure un seul et même contrat de vente de lait avec le fromager, M. Gilbert Golay et de gérer les volumes de production de ses membres (notamment la quantité semestrielle). L'objectif à moyen terme est que l'association reprenne les actifs de la Société de fromagerie de Penthéraz et se mue en société coopérative afin de pérenniser le site de fabrication comprenant 16 producteurs pour un volume de 2,65 mio kg de lait.

La **société de laiterie de Cugy FR** a mis à jour ses statuts, les mettant en conformité suite à son affiliation à Prolait en 2011.

La **fromagerie des Martels** (Ponts-de-Martel) a fêté les 20 ans de sa construction les 11 et 12 mai 2012. A cette occasion, le fromager, M. Didier Germain, s'est félicité de l'obtention récente du certificat ISO 22000.

La **société de fromagerie de La Praz** a été contrainte de se séparer de son fromager durant le 1^{er} semestre 2012, en cause un burn-out. La transition a pu être assurée grâce, notamment, au suivi attentif de M. René Pernet, au conseil de Prolait et au travail du comité de la société. Un nouveau fromager a été nommé dès juillet 2012 en la personne de M. Nicolas Hauser.

Après avoir essuyé, en juillet 2012, un refus net de l'IPG de construire une cave d'affinage avec commercialisation pour la Vallée de la Brévine, les **sociétés de fromagerie du Cerneux-Péquignot, la Brévine, Bémont, Les Sagnettes et les Jordans** ont dressé, à la demande de l'Etat de Neuchâtel, un nouveau rapport sur un projet de cave de maturation servant à l'ensemble des sociétés. Prenant en compte que cinq sociétés de la Vallée sur six (y compris Les Chaux) exploitent une porcherie attenante et que trois d'entre elles ont des besoins urgents de nouvelles caves, le rapport, élaboré par Prolait à la demande desdites sociétés, a tenté de mettre en évidence leur volonté commune. En janvier 2013, l'Etat de Neuchâtel a refusé de soutenir cette variante, même si celle-ci était bien moins coûteuse que la reconstruction de fromageries individuellement.

Fin septembre, la **Société de fromagerie de Pomy** et ses sociétés affiliées (Cronay, Ursins, Valeyres-sous-Ursins et Epautheyres) ont inauguré une nouvelle cave à fromage d'une capacité de 4'200 meules. La fromagerie transforme le lait de ses 18 producteurs en Gruyère AOC et Gruyère AOC Bio (~20%).

Grâce à un déblocage rapide des aides et soutiens financiers par l'Etat de Vaud, la **Société de fromagerie des Landes (Le Solliat)** a pu démarrer la rénovation de sa fromagerie en septembre 2012. Le nouveau fromager nommé, M. Fasan, a pu d'ores et déjà prendre possession de l'appartement et assurer le suivi des travaux. La remise en activité de la fromagerie aura lieu courant 2013.

4.7 ACTIVITÉS DIVERSES

Les 14 **assemblées de cercles** ont eu lieu du 17 janvier au 10 février 2012. La participation s'est élevée à environ 44% des producteurs de la fédération.

La Commission « **lait de fromageries artisanales** » s'est réunie à deux reprises en 2012, soit le 17 février et le 25 octobre. Les débats ont porté sur le débat de la politique agricole aux Chambres fédérales, notamment le maintien des primes de non-ensilage et fromagère au niveau de la loi. La définition de la notion d'artisanat dans la production laitière a été traitée lors de la séance d'automne.

L'**assemblée des sociétés de fromageries** de Prolait a eu lieu le 16 mars 2012 à Palézieux. 46 sociétés sur 98 étaient présentes. Les discussions sur PA 14-17 et le contrat-type d'achat-vente de lait ont été présentés. Les délégués à l'IPG ont été reconduits dans leur fonction pour une nouvelle législature de quatre ans. Les directeurs des interprofessions ont pu présenter l'actualité de leur filière respective.

Le **contrat-type d'achat et vente de lait** a fait l'objet d'une mise à jour importante dès février 2012 suite aux négociations entreprises entre l'Association des fromagers romands (AFR) et les fédérations laitières. Les points suivants ont notamment été modifiés : a) le supplément de la branche est fixé à 0,3 ct./kg pour le lait de fromagerie ; il est désormais seulement lié aux quatre critères du contrôle qualité (germes, cellules, substances inhibitrices et point de congélation) ; b) le supplément « cellules » passe à 0,6 ct./kg (100'000 ou moins). En octobre, les fédérations et l'AFR ont abordé la question des **investissements dans les fromageries**. Il est apparu évident à tous de se battre pour éviter une fiscalisation outrancière des moyens mis en réserve durant plusieurs années, servant au réinvestissement dans les fromageries.

Deux éditions de « **PROLAI Actualités** » ont été publiées durant l'année 2012, soit en juin et en décembre.

5. Activités des organes de la Fédération

5.1 ASSEMBLÉE ORDINAIRE DES DÉLÉGUÉS 2012

La sixième assemblée des délégués de Prolait a eu lieu le 4 avril 2012 à Grancy en présence de 14 présidents de cercles, 124 délégués et de nombreux invités.

A l'occasion de son dernier rapport, le président a relevé que, dans le contexte de la mondialisation, l'agriculture n'a pas sa place dans les négociations de l'Organisation mondiale du commerce. Elle doit se mettre à l'abri des spéculateurs qui, d'un côté, tirent les prix de la production vers le bas et, de l'autre, renchérissent, par leur action, les produits vendus au consommateur.

Il a rappelé le rôle important joué par la Fédération des producteurs suisses de lait (FPSL). Elle se doit d'être influente dans quatre domaines spécifiques : le marketing du lait, la défense du prix du lait, la politique agricole et les paiements directs, les services aux producteurs (calculateur de coûts de revient, sites internet, informations, etc.). De son côté, Prolait travaille de manière intensive pour trouver des solutions pour ses membres afin de mieux mettre en valeur leur lait régionalement.

La situation des producteurs de lait de centrale a été largement abordée. Le constat est sans équivoque : l'IP Lait n'est pas du tout à la hauteur des attentes que les producteurs peuvent avoir d'une telle organisation, du fait notamment de l'abandon de toute gestion des volumes. Les producteurs peuvent, par contre, se réjouir d'une interprofession comme celle du Gruyère qui a, par une gestion stricte, permis de valoriser le produit au bénéfice de tous les acteurs de la filière.

Le directeur a dressé le bilan de l'année laitière 2011. Il a abordé les thèmes du « Swissness », de la future politique agricole 2014-2017 et des décisions avortées de l'IP Lait.

L'assemblée a approuvé la fixation des cotisations et contributions qui se montent 2,115 ct./kg au total jusqu'à avril 2013. La cotisation fédérative reste inchangée à 0,2 ct./kg. La contribution Prolait est fixée à 1,0 ct./kg (entièrement versée à IP Lait pour les mesures prises).

L'assemblée a pris congé de deux de ses membres au Conseil d'administration, soit MM. Benjamin Henchoz et Nicolas Henchoz. MM. René Cotting et Eric Glauser les ont remplacés. Le Conseil d'administration a été nommé dans son ensemble pour une nouvelle période de quatre ans. Le nouveau président de Prolait se nomme M. Marc Benoit, de Romainmôtier-Envy.

5.2 CONSEIL DES PRÉSIDENTS DE CERCLES

Le Conseil des présidents de cercles (CPC) a été convoqué à quatre reprises en 2012, soit les 21 mars, 4 juillet, 6 et 23 novembre. La séance de juillet s'est déroulée à Cremin.

En mars, le CPC a pris connaissance des comptes 2011 de Prolait. Il a approuvé l'introduction d'un nouvel article dans le règlement de gestion des quantités. Celui-ci permet à une exploitation construisant une nouvelle étable de solliciter la remise d'une quantité de base après construction ; un dossier doit être déposé. Comme pour la séance de juillet, il a pris connaissance des affaires courantes traitées à Prolait.

Début novembre, le CPC s'est réuni en séance extraordinaire afin d'approuver le règlement du différend entre Prolait et l'IP Lait. Pour rappel, les contributions dues au Fonds d'intervention IP Lait avaient été retenues, sur décision de l'assemblée du 14 juin 2010, entre mai 2010 et août 2011 au niveau de Prolait. Suite à l'accord trouvé avec l'IP Lait et Crema, l'argent a été débloqué. Fin novembre, le CPC s'est penché sur le budget Prolait 2013 et l'a approuvé avec un déficit prévisionnel de 129'300 francs.

5.3 CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le Conseil d'administration (CA) s'est réuni à 11 reprises en 2012, dont une séance extraordinaire.

De nombreuses discussions ont porté sur l'avenir de la filière laitière, notamment le fonctionnement de l'IP Lait. Le CA a analysé avec attention chaque événement y relatif. Il a pu finalement proposer durant l'automne 2012 aux présidents de cercle de libérer les montants dus à l'IP Lait (après négociation avec cette dernière). Il a aussi décidé de réintégrer l'IP Lait dès le 1^{er} janvier 2013 sous conditions (modification des statuts de l'IP Lait et accord de trois sièges du comité en faveur de la FPSL).

La filière fromagère a fait l'objet de nombreux débats. Le renforcement du fonctionnement de l'Interprofession du Gruyère nécessite de clarifier les rôles entre interprofessions fromagères et fédérations laitières : les premières s'occupent du produit et gèrent les quantités de fromage, les secondes s'occupent d'organiser la production et gèrent les quantités de lait. Une coordination est nécessaire entre les différentes organisations.

Comme chaque année en janvier, le CA a prêté main forte à la tenue du stand de PSL lors de la foire agricole Swiss Expo à Lausanne.

Suite à l'annonce d'Emmi, en avril, d'augmenter son volume de fromage produit aux USA (Roth Käse Ltd au Wisconsin), faussement appelé « Grand Cru Gruyère », de nombreuses voix ont exprimé leur totale désapprobation. A cette occasion, Prolait, avec la FSFL, a adressé un courrier ferme à Emmi. Finalement un accord a été scellé entre l'IPG et Emmi.

Le CA a confirmé, en avril, le vice-président, M. A. Aeby, dans sa fonction pour la nouvelle législature. Prolait a présenté les candidatures de M. Christophe Tanner au Conseil d'administration de la Fromagerie de démonstration de Pringy (FR) et de M. Didier Roch au Conseil d'administration de Fromco SA. Les deux ont été nommés lors des assemblées respectives des deux sociétés.

Le Comité central de PSL a été accueilli en juin pour deux jours par Prolait et son CA lors de sa séance annuelle extra-muros à la Chaux-de-Fonds.

Afin de traiter toutes les questions y relatives, le CA a créé une Commission « gestion des quantités ». MM. M. Benoit, R. Cotting, E. Glauser et D. Geiser en font partie.

Après le retrait de M. Daniel Kämpf du Brassus de la Commission « alpages » de PSL, le CA a proposé la nomination de M. Philippe Rosat de Château-d'Oex (Etivaz).

En décembre, lors de sa dernière séance annuelle, le CA s'est entretenu avec M. Mathieu Fleury, secrétaire général de la Fédération romande des consommateurs et sa collaboratrice Mme Aline Clerc. Plusieurs points sont convergents pour producteurs et consommateurs, notamment le développement des circuits courts.

6. Organes & collaborateurs

6.1 CONSEIL D'ADMINISTRATION

MM. Benjamin HENCHOZ, président ¹
 Marc BENOIT, président ²
 André AEBY, vice-président
 Marc BENOIT, administrateur ¹
 Jean-Bernard CHEVALLEY, administrateur
 René COTTING, administrateur ²
 Eric GLAUSER, administrateur ²
 Nicolas HENCHOZ, administrateur ¹
 Didier ROCH, administrateur
 Christophe TANNER, administrateur

6.2 PRÉSIDENTS DE CERCLES

MM. Jean-Willy BADOUX, cercle de Combremonts - Moudon
 Sébastien BIGLER, cercle de Lavaux ²
 Stéphane CHALLANDES, cercle de la Vue-des-Alpes ²
 René COTTING, cercle de Payerne - Broye ¹
 Charles-André CUSIN, cercle d'Avenches - Broye ¹
 Michel DEVANTAY, cercle de Morges
 Christian DUVOISIN, cercle de Grandson
 Jean-Pierre GFELLER, cercle de la Brévine

¹ jusqu'au 4.4.12

² dès le 5.4.12

Eric GLAUSER, cercle du Gros-de-Vaud – Lausanne ¹
 Alexandre LONGPCHAMP, cercle du Gros-de-Vaud – Lausanne ²
 Joël LOUP, cercle d'Avenches – Broye ²
 Jacques NICOLET, cercle d'Orbe
 Cédric PITTET, cercle d'Yverdon
 Jean-François PITTET, cercle de La Vallée
 François RAYNAUD, cercle du Pays d'Enhaut
 Roger ROD, cercle d'Oron – Mézières
 Jean-Maurice VUILLIOMENET, cercle de la Vue-des-Alpes ¹

6.3 COMMISSION « LAIT DE FROMAGERIES ARTISANALES »

MM. Jean-Luc BIGNENS, Gimel, président, Gruyère
 Romane BOTTERON, La Sagne NE, Gruyère
 Pierre-André HAINARD, Les Bayards, Gruyère
 Jacques NICOLET, Lignerolle, Gruyère
 Didier ROCH, Ballens, Gruyère
 Olivier TOMBEZ, Moudon, Gruyère
 André AEBY, La Brévine, Commission « lait de fromagerie » PSL
 Marc BENOIT, Romainmôtier, lait de centrale et CA Prolait
 Gilbert MAGNIN, Le Brassus, Vacherin-Mont-d'Or
 Philippe GENILLARD, Les Diablerets, Etivaz
 Félix BAERTSCHI, Montet, Maréchal

6.4 COMMISSION DE RECOURS EN MATIÈRE DE GESTION DES QUANTITÉS

- MM. Frédéric BRAND, chef du Service de l'agriculture, Morges (président)
Daniel FLOTRON, Forel (Lavaux) (membre, lait de centrale)
Pierre-André HAINARD, Les Bayards (membre, lait de fromagerie)

6.5 COMMISSION DE GESTION

- MM. Pierre-Alain STAUFFER de Villiers, cercle de la Vue-des-Alpes (membre)
Sébastien MASSARD de Châtillens, cercle de Lavaux (membre)
Thomas GERBER de Vuarrens, cercle d'Yverdon (membre)
Didier MEYLAN du Solliat, cercle de la Vallée (suppléant)
Gary CHERPILLOD de Vuillens, cercle d'Oron-Mézières (suppléant)

6.6 DÉLÉGUÉS IPG & IPVMO

Délégation des producteurs à l'Interprofession du Gruyère

- MM. Romane BOTTERON, La Sagne NE, membre du comité
Didier ROCH, Ballens, membre du comité
Jean-Luc BIGNENS, Gimel
René COTTING, Châtonnaye
Christian DUVOISIN, Giez
Pierre-André HAINARD, Les Bayards
Jacques NICOLET, Lignerolle
Gilbert RAMUZ, Corcelles-le-Jorat
Olivier TOMBEZ, Moudon

Délégation des producteurs à l'Interprofession du Vacherin Mont d'Or

- MM. Guy DE CHARRIÈRE, Sévery, membre du comité
Gilbert MAGNIN, Le Brassus, membre du comité
David BACHELARD, Le Lieu
Claude BATAILLARD, Romanel-sur-Morges
Pierre-André PERNOUD, Gollion
Sébastien DEBONNEVILLE, Gimel
Jean-Pierre ROCHAT, Le Lieu

6.7 DIRECTION ET COLLABORATEURS

- MM. Eric JORDAN, directeur
Daniel GEISER, directeur adjoint
Mmes Anne-Marie STRAUSS, secrétariat de la gestion des quantités
Juliane THONNEY, apprentie employée de commerce (jusqu'à août 2012)
Floriane VIQUERAT, secrétariat général & achat du lait
MM. Blaise DECRAUZAT, responsable achat lait
Denis MORET, responsable financier
Elvis MASABO, apprenti employé de commerce (dès août 2012)

Siège Prolait – Fédération Laitière
Route de Lausanne 23
1400 Yverdon-les-Bains
Téléphone : 024 424 20 10
Fax : 024 424 20 19
Courriel : info@prolait.ch
Site internet : www.prolait.ch

IMPRESSUM

Rédaction

Prolait fédération laitière

Mise en page

Denis Hauswirth

Impression

Imprimerie Nouvelle
1110 Morges